

**Informations à obtenir en vue de l'application des résultats du  
Programme d'Équité salariale pour le personnel d'encadrement**

*Inscrire le nom de l'établissement, le titre d'emploi du poste occupé, la classe salariale, la date d'entrée en fonction ainsi que la date de départ et le salaire reçu pour tous les postes d'encadrement occupés **entre le 21 novembre 2001 et la date du versement de l'Équité salariale ou la date de votre prise de retraite.***

<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Titre d'emploi occupé</b>	<b>Du</b>	<b>Au</b>	<b>Classe salariale</b>	<b>Salaire annuel reçu</b>	<b>Catégorie</b> (voir le 1 <sup>er</sup> affichage)	<b>Prédominance</b>	<b>Est-ce que vous avez répondu à un questionnaire concernant le titre d'emploi occupé?</b>

➤ **CONSERVER CE FICHER DANS VOTRE DOSSIER PERSONNEL POUR USAGE FUTUR, AU BESOIN.**